

DECLARATION SUR L'HONNEUR

(Article 272 du Code Civil)

Article 272 du Code Civil :

« Dans le cadre de la fixation d'une prestation compensatoire, par le juge ou par les parties, ou à l'occasion d'une demande de révision, les parties fournissent au juge une déclaration certifiant sur l'honneur l'exactitude de leurs ressources, revenus, patrimoine et conditions de vie »

Nom :

Prénom :

Adresse :

Date de naissance:

Profession :

N° de Sécurité sociale :

Situation personnelle :

Enfants à charge (nombre et âge) :

REVENUS

- Salaires :
- Pensions :
- Retraite :
- Bénéfices non-commerciaux :
- Bénéfices industriels et commerciaux :
- Revenus agricoles :
- Revenus fonciers :

Total des revenus :

PRESTATIONS SOCIALES (base mensuelle)

CHARGES

- Loyer :
- Crédits :

- Impôts :
- Autres :

PATRIMOINE

	Patrimoine propre		Patrimoine commun ou indivis (si la liquidation de communauté n'a pas encore été faite)	
	Désignation	Valeur	Désignation	Valeur
Immobiliers	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
Mobiliers (de valeur)	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
Comptes bancaires	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
Voitures	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-

Je soussigné(e)

certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et m'engage à y apporter toutes les modifications qu'un changement dans ma situation pendant la durée de la procédure rendrait nécessaires.

Fait à

le

Signature du déclarant